

Compte rendu Audience CGT du 28 novembre 2013

Présents :

Isabelle Fenouillet, DE

Jean-Louis Arlabosse, Responsable Distribution

Gaetano Di Mino, CGT

Nafissa Maskioui, CGT

M. Osta Col Pin, CGT

Objet : Audience suite à la pétition du site de Claye Souilly remise le 16 novembre par la CGT

La CGT demande à ce que du personnel soit recruté en urgence

La directrice d'établissement indique qu'à Claye-Souilly 3 CDD ont été recrutés les 12 et 15 novembre pour palier à des absences longues. Ces CDD étaient en formation –doublure lors du dépôt de la pétition. Il était, par ailleurs prévu d'intégrer un CDI suite à son contrat Pro réussi. Ce CDI démarre le 1^{er} décembre 2013. La directrice précise que l'alternance est le seul mode de recrutement en CDI.

La CGT demande à ce qu'il n'y ait plus autant de sécables

Le responsable distribution indique qu'il y a eu 11 partageables en septembre et 9 en octobre sur 3 équipes. Par ailleurs, une part de ces partageables a été réalisé sur des jours à trafic faible.

La CGT demande le paiement des heures supplémentaires pour les partageables

La directrice d'établissement indique que les heures supplémentaires effectivement réalisées sont mises en paiement et que le niveau de trafic détermine le déclenchement ou non du paiement.

La CGT demande à ce que le seuil de trafic soit descendu

La directrice d'établissement précise que le niveau de trafic est celui qui a été retenu pour la construction de l'organisation en jour faible.

La CGT demande à ce que cette pétition soit entendue comme une alerte d'autant que même les facteurs qualité l'ont signée alors que bien souvent, dans d'autres établissements, les facteurs qualité refusent de signer parce qu'ils ont peur de la hiérarchie.

La directrice d'établissement répond qu'elle est satisfaite de constater que sur l'établissement de Mitry les managers ne font pas peur à leurs agents y compris facteurs qualité et qu'elle a maintes fois démontré qu'elle se positionnait en écoute vis-à-vis des agents et des organisations syndicales .

La CGT affirme qu'il y a des personnes qui sont malades à cause du stress au travail et de la pénibilité des travaux. Elle affirme qu'il y a d'ailleurs eu des alertes de faites au niveau du CHSCT sur deux situations individuelles particulières et que lors de sa venue le 14 novembre l'agent de la T8 était en larmes.

La directrice d'établissement confirme qu'il y a deux situations particulières sur l'établissement signalées par le secrétaire du CHSCT. Pour ces deux personnes, tout comme en ce qui concerne l'agent de la tournée 8, rien ne permet, à ce stade, d'établir un quelconque lien de causalité entre leur activité professionnelle et leur pathologie. La directrice d'établissement précise que les personnes présentes à l'audience ne sont pas médecins et qu'il convient de ne pas se livrer à des extrapolations qui ne reposent sur aucun fait avéré. Néanmoins, la directrice précise que ces cas individuels font l'objet du suivi qui s'impose : MTLP, assistantes sociales et attention portée par l'ensemble de la ligne managériale.

La CGT demande un « arrêt des pressions faites visant à dire que la partie partageable est prioritaire sur sa propre tournée ou alors que soit présenté le BRH autorisant La Poste à ce genre de pratiques »

La directrice d'établissement répond qu'il n'est fait aucune pression et qu'il appartient aux encadrants de donner les directives au personnel (article 5 du règlement intérieur).

La CGT alerte sur les samedis où, même si le trafic est plus faible, il peut y avoir un nombre de recommandés important.

Le responsable distribution répond que la régulation du trafic le samedi est en général réalisée au niveau de la PIC mais peut être faite au niveau du site de distribution et que, là encore, il appartient à l'encadrement de donner les directives (art 5 du RI) y compris s'il est besoin de réguler la distribution des OS.

Durée de l'audience : 1h